



**PROCÈS VERBAL
DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUEIX ROGALLE**



Séance du mardi 06 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le six décembre, 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Soueix-Rogalle, régulièrement convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christiane BONTÉ.

<u>Nombre de membres en exercice</u> : 11	<u>Étaient présent/e/s</u> : Christiane BONTÉ, Christine TERRISSE, Thomas GUITTOT, Colette ROMIER, Séverine BARAT, Damien CHAMBOURNIER, Clément MARCHANT, Magali CHARRIERE, Julien MIROUZE
<u>Présents</u> : 9	
<u>Votants</u> : 10	<u>Étai/en/t représenté/e/s</u> : Lionel FERNANDES par Christiane BONTÉ
	<u>Étai/en/t excusé/e/s</u> :
	<u>Étai/en/t absent/e/s</u> : Catherine TÉQUI
	<u>Secrétaire de séance</u> : Madame CHARRIERE Magali

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022 ;
- Participation au déficit du service de portage de repas de la résidence Couserans-Pyrénées ;
- Vote de crédits supplémentaires ;
- Rénovation du village de vacances ;
- Rénovation de la toiture du secrétariat de mairie ;
- Défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I.) - Création d'un point d'eau incendie (P.E.I.) artificiel ou réserve ;
- Installation de poêles à granulés dans des logements communaux ;
- Organisation des services municipaux ;
- Participation de la commune pour la protection sociale complémentaire prévoyance des agents ;
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès verbal de la séance précédente n'appelle aucune remarque et est approuvé par les élus présents

Participation au déficit du service de portage de repas de la Résidence Couserans-Pyrénées - DEL_2022_061

Vu la difficulté rencontrée par la résidence Couserans-Pyrénées pour assurer l'équilibre de son budget annexe relatif à l'activité de portage de repas à domicile ;

Considérant le nombre de bénéficiaires résidant sur la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Apporte son soutien financier, en participant au fonctionnement du budget annexe de la résidence Couserans-Pyrénées au prorata des repas servis dans la commune de Soueix-Rogalle pour l'année 2020, soit 393,47 € ;
- Annule la délibération n°DEL_2022_041 en date du 30 juin 2022 ;
- Demande à la résidence Couserans-Pyrénées de fournir tout document comptable présentant le déficit ainsi que le plan de redressement établi pour remédier à ce déficit chronique.

Votes pour 10
Votes contre 0
Abstentions 0

Sous-préfecture de Saint-Girons
Date de réception de l'AR : 12/12/2022
009-210902995-20221206-DEL_2022_061BIS-DE

Vote de crédits supplémentaires - DEL_2022_062

Madame la Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-3000.00	
60632	Fournitures de petit équipement	3000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2183	Matériel de bureau et informatique	270.00	
2313	Constructions	-270.00	
TOTAL :		0.00	0.00

TOTAL :		0.00	0.00
---------	--	------	------

Madame la Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Votes pour 10
Votes contre 0
Abstentions 0

Sous-préfecture de Saint-Girons
Date de réception de l'AR : 09/12/2022
009-210902995-20221206-DEL_2022_062-DE

Rénovation du village de vacances - DEL_2022_063

La commune est propriétaire d'un village de vacances comprenant 22 chalets.

Cet équipement touristique dynamise le territoire et contribue à le rendre attractif en proposant un hébergement saisonnier de qualité.

Toutefois, afin de continuer de répondre aux standards de confort et de renforcer cette attractivité, des travaux de rénovation et de sécurisation sont nécessaires.

Les besoins portent principalement sur les cheminements, la zinguerie, la serrurerie, les menuiseries.

Le coût total de ce projet est de 167 432,23 € H.T.

Madame la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les demandes de subvention à établir au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.), du fonds régional d'intervention (F.R.I.) et du fonds départemental d'action locale (F.D.A.L.) 2023 suivant le plan de financement ci dessous :

DETR (30%) : 50 226,97 €
FRI (30%) : 50 226,97 €
FDAL (20%) : 33 486,44 €
Autofinancement : 33 486,44 €
Montant total des travaux TTC : 198 031,24 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de travaux décrit ci dessus,
- Approuve le plan de financement,

- Mandate Madame la Maire pour établir les demandes de subvention D.E.T.R., F.R.I. & F.D.A.L. et signer tout pièce nécessaire à ce dossier.

Votes pour 10

Votes contre 0

Abstentions 0

Sous-préfecture de Saint-Girons
Date de réception de l'AR : 09/12/2022
009-210902995-20221206-DEL_2022_063-DE

Rénovation de la toiture du secrétariat de mairie - DEL_2022_064

Madame la Maire expose au conseil municipal qu'il serait nécessaire de faire procéder à la réfection de la toiture du secrétariat de mairie. La toiture actuelle présente des gouttières importantes qui nuisent à la conservation générale du bâtiment. A l'occasion de ces travaux, l'isolation sous toiture du bâtiment pourrait être améliorée et accroître ainsi sa performance énergétique.

Le coût total de ce projet est de 17 727,00 € H.T.

Madame la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les demandes de subvention à établir au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) et du fonds départemental d'action locale (F.D.A.L.) 2023 suivant le plan de financement ci dessous :

DETR 2023 (30%) : 5 318,10 €

FDAL 2023 (30%) : 5 318,10 €

Autofinancement : 7 090,80 €

Montant total des travaux TTC : 19 500,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de travaux décrit ci dessus,
- Approuve le plan de financement,
- Mandate Madame la Maire pour établir les demandes de subvention D.E.T.R. & F.D.A.L. et signer tout pièce nécessaire à ce dossier.

Votes pour 10

Votes contre 0

Abstentions 0

Sous-préfecture de Saint-Girons
Date de réception de l'AR : 09/12/2022
009-210902995-20221206-DEL_2022_064-DE

Défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I.) - Création d'un point d'eau incendie (P.E.I.) artificiel ou réserve - DEL_2022_065

Madame la Maire expose au conseil municipal qu'il serait nécessaire, pour une meilleure prise en compte des risques courants ordinaires tels que définis dans le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie (R.D.D.E.C.I.), d'améliorer la couverture communale de défense extérieure contre l'incendie.

En effet, certains secteurs de la commune ont été identifiés comme carencés en la matière, carences qu'il convient de pallier par la création d'un point d'eau incendie (P.E.I.) artificiel ou réserve d'une capacité de 30m³.

Le coût total de ce projet est de 17 200,00 € H.T.

Madame la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les demandes de subvention à établir au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux (D.E.T.R.) et du fonds départemental d'action local (F.D.A.L.) 2023 suivant le plan de financement ci dessous :

DETR 2023 (50%) : 8 600,00 €

FDAL 2023 (30%) : 5 160,00 €

Autofinancement : 3 440,00 €

Montant total des travaux TTC : 20 640,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de travaux décrit ci dessus,

- Approuve le plan de financement,
- Mandate Madame la Maire pour établir les demandes de subvention D.E.T.R. & F.D.A.L. et signer tout pièce nécessaire à ce dossier.

Votes pour 10

Votes contre 0

Abstentions 0

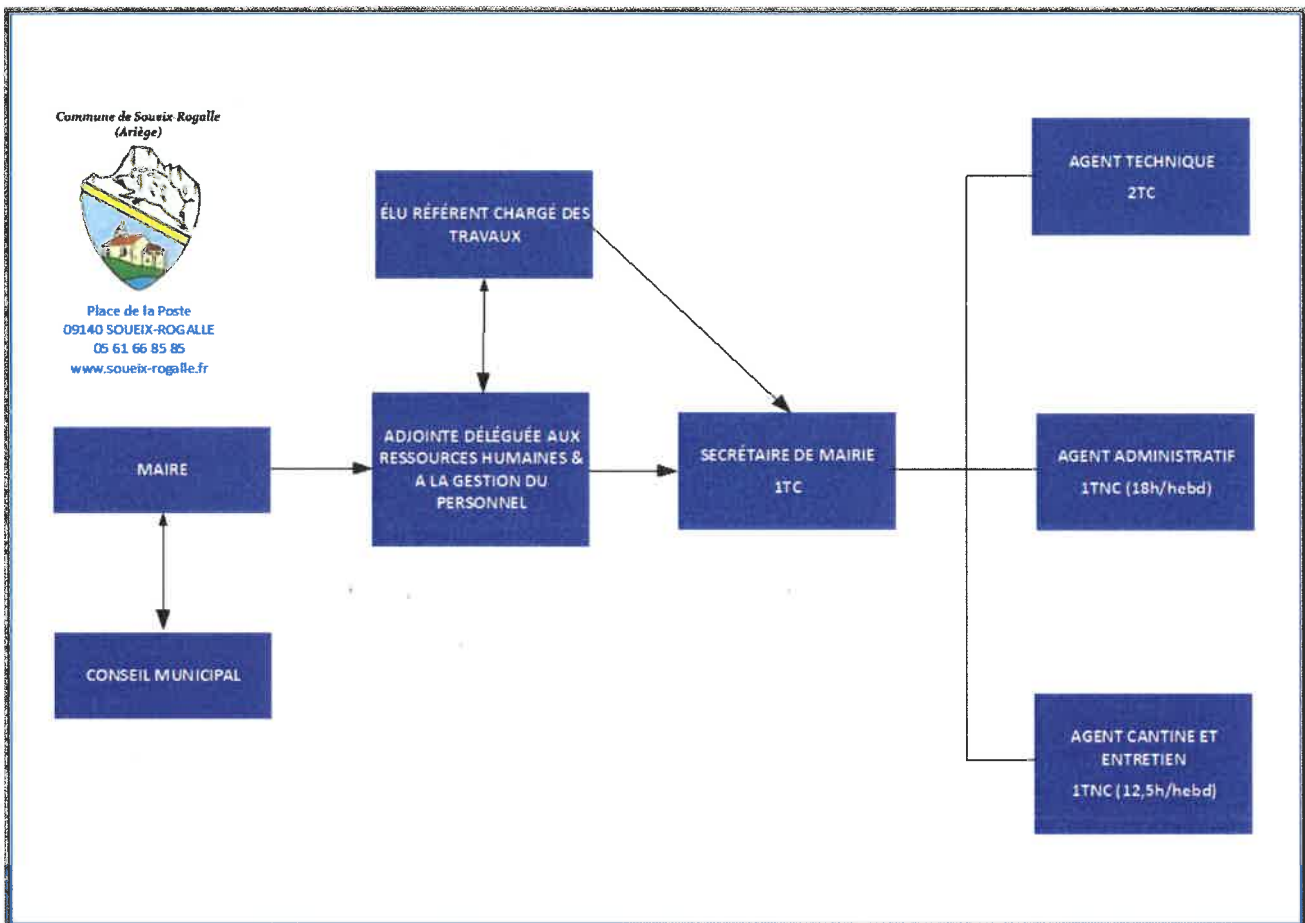
Sous-préfecture de Saint-Girons
Date de réception de l'AR : 09/12/2022
009-210902995-20221206-DEL_2022_065-DE

Installation de poêles à granulés dans des logements communaux

Madame la Maire expose que des entreprises avaient été sollicitées pour réaliser des offres de prix pour l'équipement de logements communaux en poêles à granulés. Cependant, elle précise que ces investissements ne sont pas éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux. En outre, de tels équipements induiraient pour les locataires la manutention du combustible, généralement conditionnés en sacs de 15 kilogrammes, ainsi que leur stockage. Par ailleurs, la commune a fait procéder au remplacement de radiateurs par des radiateurs électriques à inertie, présentant un meilleur confort thermique et une efficacité énergétique accrue. Pour toutes ces raisons, il est proposé de différer cet équipement et de mener une réflexion à moyen et long termes sur le chauffage des logements communaux. Cette réflexion sera menée par un groupe d'élus composé de Madame ROMIER & Messieurs GUITTOT et MARCHANT.

Organisation des services municipaux

Les entretiens professionnels des agents communaux ont été menés par Mesdames ROMIER et TERRISSE. Il apparaît notamment de ces entretiens que la diversité des interlocuteurs nuit à l'efficacité des services et engendre des difficultés de communication. Aussi, il est proposé de solliciter l'avis du comité technique placé auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Ariège (CDG09) sur une modification de l'organisation des services, laquelle peut se résumer par l'organigramme fonctionnel ci après.



Une rencontre hebdomadaire serait fixée afin de faciliter les échanges d'informations et l'organisation des travaux prioritaires. Participeraient à cette rencontre hebdomadaire les agents techniques, l'élus référent chargé des travaux, l'adjointe déléguée aux ressources humaines et à la gestion du personnel ainsi que le secrétaire de mairie. Ce dernier assume le rôle d'interlocuteur entre les élus et le personnel municipal.

Par ailleurs, les entretiens professionnels ont également révélé l'opportunité de la mise en place d'un compte épargne temps (C.E.T.) pour les agents. Le comité technique sera saisi en ce sens et le conseil sera invité à délibérer sur cette question lors d'une séance ultérieure.

Participation de la commune pour la protection sociale complémentaire prévoyance des agents

La réalisation des entretiens professionnels ont également mis en lumière la préoccupation de certains agents quant à la participation de la collectivité dans leur protection sociale complémentaire. Madame la Maire indique au conseil que la protection sociale complémentaire a deux composantes : une composante "Santé" et une composante "Prévoyance". Madame la Maire rappelle à l'assemblée que, depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune de Soueix-Rogalle participe mensuellement à la composante "Santé" souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents à hauteur de 20€/agent dans le cadre de la procédure dite de labellisation.

Madame la Maire précise que la participation sur le volet "Prévoyance" s'imposera à tous les employeurs territoriaux à compter du 1^{er} janvier 2025.

Elle propose de devancer cette obligation réglementaire et de solliciter l'avis du comité technique en ce sens.

Questions diverses

- Madame la Maire informe l'assemblée que, selon les modalités définies dans les délibérations n°DEL_2022_043 & 044 du 30 juin 2022, elle a formalisé la vente de deux biens immobiliers communaux par actes passés devant notaire ce matin.
- Des travaux de peinture du pont de la Claire sont prévus au printemps 2023.
- Anciens gîtes de Rogalle : Madame la Maire présente la proposition de convention d'honoraires d'architecte que l'ensemble du conseil accepte. Un groupe de travail sera constitué pour établir le projet de réhabilitation de cet ensemble immobilier.
- Achat de matériel pour les ateliers municipaux : la commune se dotera d'un godet dit "pélican" au cours de l'exercice 2023. L'acquisition d'un broyeur à branches sera étudiée ultérieurement.
- Mise en conformité de l'adressage postal : Madame la Maire informe le conseil que ce dossier se retrouve en attente, la personne étant chargée du dossier au sein des services postaux ayant été affectée à une autre mission. La personne qui lui a succédé se présentera en mairie le 12 décembre.
- Sentier papillon : Monsieur Thomas GUITTOT signale qu'un enrochement en bordure de la route départementale n°32A s'est achevé. Il conviendrait de sécuriser le sentier "papillon" en installant une barrière de protection suite à ces travaux d'enrochement.
- Monsieur Clément MARCHANT pointe que les radiateurs équipant la salle de classe de l'école élémentaire ainsi que ceux équipant le musée des colporteurs devraient être remplacés.
- Marché de Noël : Monsieur Chambournier précise que 70 exposants sont prévus à l'occasion du marché de Noël organisé par l'association "Le Petit marché de Soueix" le 21 décembre. Afin de se prémunir de conditions météorologiques défavorables au succès de cette manifestation, il convient d'installer un chapiteau. La rue des tourterelles sera fermée à la circulation et au stationnement à cette occasion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Compte rendu approuvé lors de la séance du 24/01/2023

Affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune le 27/01/2023

La Présidente de séance
Madame Christiane BONTÉ



La secrétaire de séance
Madame Magali CHARRIERE